

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Octobre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	18
représentés	6
votants	24
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	20
Contre	
Abstentions	4

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h10) (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Pascal PINGLIEZ, Antoine SEIGLE-FERRAND, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Jean-François GAILLARD
Sébastien JACQUES représenté par Joël MOUREAUX jusqu'à son arrivée à 19h10
Hervé CORON représenté par Christelle MORBOIS
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Laurent GAUDIN représenté par Marie-Hélène RAFFANEL
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND

Absents excusés : Valérie BLONDEAU, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine SOUDAGNE

Convocation : 21 octobre 2022

n° 145

Objet : Tarif des encarts publicitaires insérés sur les affiches, sur les banderoles et dans le livret de la fête de la bière 2023 et tarifs des spots publicitaires diffusés au cours de la fête le 13 mai 2023

VU la note de synthèse n° 2022-136 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 28 octobre 2022,

VU l'avis du de la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 20 octobre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Maire,

CONSIDERANT que dans le cadre de la préparation de la 16^{ème} fête de la bière, qui aura lieu le 13 mai 2023, il est prévu la création d'un livret détaillant le programme, présentant les brasseurs, les concerts, les animations, le plan de la manifestation... Il sera édité à 7 500 exemplaires, distribué par les 25 brasseurs, les 4 associations fournissant la restauration, distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Polinois, distribué aux visiteurs à l'entrée de la fête.

CONSIDERANT que des affiches seront également apposées dans différents lieux du département, des banderoles seront installées sur site et des spots publicitaires pourront être diffusés au cours de la journée et de la soirée de la manifestation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à 20 voix pour, et 4 abstentions,

ARRETE les tarifs suivants pour les encarts publicitaires insérés sur les affiches, sur les banderoles et dans le livret de la fête de la bière 2023 et les spots publicitaires diffusés au cours de la fête de la bière le 13 mai 2023 :

- pack logo sur affiches + 1 page dans le livret + banderole sur site et publicité sonore lors de la manifestation : 2 000 €
- publicité dans le livret : 300 € la page, 200 € la demi page, 150 € le 1/3 de page, 100 € le ¼ de page, 50 € le 1/8ème de page
- mise en place d'une banderole publicitaire ou d'un panneau sur site (non fourni) : 100 € l'unité
- diffusion sonore de publicité durant la journée de la fête de la bière.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

Affichage le 15 novembre 2022

